



**DELIBERATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**N°2015-129**

**\* \* \***

**Objet :**

Fixation du nombre de 8 adjoints au Maire.

Délibération affichée le :

**L'an deux mille quinze et le quinze décembre à dix-huit heures trente**, le Conseil Municipal de la commune de GIGNAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean François SOTO, Maire.

**Etaient présents :**

MM. SOTO Jean-François – SERVEL Olivier – CHRISTOL Marcel – SOREL Joëlle – LABEUR Martine (arrivée à 19h50) – BLANES Michel – COLOMBIER François – LEROY Annie — SANCHEZ Marie-Hélène – BIESSE Frédérique – VAILHE Bruno –LONGIN Thierry — DEBEAUCHE Christine –DURAND Véronique - CABOCHE Chrystelle – PANTALEONE Alexandra – NADAL Olivier – ADELAERE Sylvain – MATEO Amélie (départ à 20h00) – GOMEZ René – CONTRERAS Sylvie

**Pouvoirs :** LABEUR Martine à SERVEL Olivier - DEHAIL Francine à SOREL Joëlle - FALZON Serge à BLANES Michel - BONNET Jean-louis à SOTO Jean-François - POURTIER Jean Luc à COLOMBIER François – MATEO Amélie à SANCHEZ Marie-Hélène - LECOMTE Olivier à GOMEZ René – SUQUET Maguelonne à CONTRERAS Sylvie

**Absents :** MM. EDMOND-MARIETTE Gérard - DEJEAN Anne Marie

Convocation du 7 décembre 2015

Mme SANCHEZ Marie-Hélène est élue secrétaire à l'unanimité.

Monsieur le Maire rappelle que, par délibération du 28 mars 2014, le Conseil Municipal avait fixé à 7 le nombre d'adjoints au Maire de la Commune.

Il propose, en application des articles L2122-1 et L2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, de fixer à 8 le nombre d'adjoints dans le respect du nombre d'adjoints maximum autorisé et correspond à 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal.

Après avoir entendu l'exposé de son Président et au vu des éléments, le Conseil par **23 voix POUR et 4 ABSTENTIONS** fixe à 8, le nombre d'adjoints au maire de la commune.

Ainsi fait et délibéré à GIGNAC, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,  
Jean-François SOTO.